

نقابة صيادلة مراكش

SYNDICAT DES PHARMACIENS DE MARRAKECH

Marrakech, le 17 Décembre 2019

Réf. F.RH. /N° 004/ SPM.

Chères consœurs, chers confrères,

Nous vous informons qu'une Consoeur de Marrakech a été convoquée par la gendarmerie Royale suite à la vente du médicament « LYRICA 150 mg » à un patient sous ordonnance.

Le dit patient revend ce médicament en vrac au prix de 1.000 Dhs/plaquette.

Etant donné que notre Consoeur, d'après ses dires, n'a commis aucune effraction car elle a noté la vente du produit sur l'ordonnancier, la gendarmerie a rédigé un P.V. qui a été transmis à Mr. le Procureur du Roi, qui, à son tour a écouté notre Consoeur et l'a renvoyée au juge d'instruction.

On a contacté Maître Laktib Avocat à Marrakech pour défendre notre Consoeur et faire le nécessaire à cet effet.

Pour information, le syndicat vous invitera incessamment pour une réunion avec un inspecteur en pharmacie pour vous donner toutes les explications nécessaires en présence d'un Procureur du Roi.

Confraternellement.

POUR LE BUREAU DU SYNDICAT

LE PRESIDENT : MR.J. BASTOUN

